

A V I S P U B L I C
PROMULGATION DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 303-2015

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance extraordinaire du 20 octobre 2015**, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 303-2015 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES :**
Ce règlement vise à autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la soussignée situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption le 17 décembre 2015.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville